ÉCOLE DE L'OUEST

PROCEDURE D'INSCRIPTION « ECOLE PRIMAIRE DE L'OUEST »

1. **Le projet éducatif en quelques points**

Un modèle d'excellence d'éducation bilingue, française et anglaise.
Une école inclusive où le rythme d'apprentissage de chaque élève est respecté.
L'accent mis sur les pratiques physiques et sportives avec un encadrement spécialisé.
L'utilisation du numérique en appui aux pratiques pédagogiques.
L'apprentissage de la citoyenneté, des valeurs humanistes et des religions.

L'école se situe à Pierrefonds.
La scolarité de votre enfant se poursuivra ensuite au collège sur le même site, crée en partenariat avec l'École Paul et Virginie.

2. **Condition préalable**

L'inscription à l'école de l'Ouest est réservée aux habitants des communes suivantes : Albion, Bambous, Beaux Songes, Cascavelle, Chebel, Flic en Flac, Gros Cailloux, Petite Rivière, Pierrefonds, Pointe aux Sables, Quatre Bornes, Roches Brunes.

3. **Formalités de rentrée 2026**

Les parents devront remplir les documents joints en fonction de la situation qui leur est propre.

- Enfant né en 2021, inscription de **grande section**, fournir :
  - → La demande d'inscription dûment compétée
  - → La copie de l'acte de naissance de l'enfant
  - → Un justificatif de domicile
- Enfant né avant 2021, inscription pour tout **autre niveau en classe primaire**, fournir :
  - → La demande d'inscription dûment compétée
  - → La copie de l'acte de naissance de l'enfant
  - → Un justificatif de domicile
  - → Le dernier bulletin scolaire de l'école fréquentée
  - → L'inscription au permis de résidence pour les non mauriciens
  - → Le certificat de radiation de l'établissement précédemment fréquenté

L'inscription sera confirmée par le paiement du droit d'inscription avant fin avril 2026.

Pour toute inscription pour les années suivantes, *vous devez souscrivez à une option d'admission afin de garantir une place à l'enfant et vous avez le choix entre :*

- L'option ordinaire d'admission :
  - → Le nom de votre enfant est classé sur une liste dans l'ordre de la date de la souscription, pour l'année prévue de l'entrée à l'âge de 5 ans en GSM. Si les places disponibles sont déjà réservées, le nom de votre enfant est alors classé sur une liste d'attente.
  - → Cette option est valable pour tous vos enfants et coûte Rs. 8, 000 non remboursables.
  - → Une quotité annuelle de Rs.300 est requise par la suite jusqu'à l'admission de l'un de vos enfants à l'École de l'Ouest.
- L'option prioritaire d'admission :
  - → Tous vos enfants auront, pour les 10 prochaines années, une priorité d'admission pour l'année prévue de leur entrée à l'âge de 5 ans en GSM.
  - → L'option prioritaire d'admission coûte Rs 25,000, non remboursables.

→ Cette somme peut être versée par prélèvement bancaire mensuel automatique sur une période n'excédant pas 25 mois.

→ Une quotité annuelle de Rs.1,200 est requise par la suite jusqu'à l'admission de l'un de vos enfants.

4. **Droit d'inscription**
   - Un droit d'inscription, d'actuellement, de Rs. 36,000 non remboursable est réclamé à chaque nouvel élève, l'année de la première inscription.
   - Pour l'entrée en Grande Section Maternelle, les droits d'inscription peuvent être payés en deux tranches annuelles et consécutives

5. **Droits de scolarité annuels**

   Les tarifs pour l'année scolaire 2026/2027 sont disponibles ici.

   Règlement financier : ici

6. **Dépôt de la demande**

   Remplissez le formulaire de demande d'inscription et soumettez-le avec les documents requis à l'adresse : information@ecoledelouest.org

7. **Confirmation d'inscription**

   Une fois votre dossier examiné, vous recevrez une confirmation d'inscription

8. **Contacts**

   Mail : information@ecoledelouest.org

   Messagerie WhatsApp : (+230) 58 58 35 89

   Web : https://ecoledelouest.org/